

## PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 1er JUILLET 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 1er juillet 2013 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 14 - Présents : 11 - Votants : 13  
E. PEROTTI excusée, pouvoir remis à M. GELAY  
F. ROMAN excusé, pouvoir remis à F. PLANEL  
C. CHARLET absente

Secrétaires de séance : Patricia THERY et Daniel CASASSUS

-----

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

### **1) Délibérations pour la future Communauté d'agglomération**

#### **a - répartition des sièges du conseil communautaire de la future agglomération**

Il doit être procédé à la fixation du nombre et à la répartition des sièges de la future communauté d'agglomération.

M. le Maire propose la méthode amiable qui tiendrait compte de la population de chaque commune et permettrait de favoriser celles dont la population est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants, soit 62 sièges au total pour les 21 communes, étant précisé que St Georges de Reneins disposerait de trois sièges et en contrepartie Villefranche sur Saône aurait alors 23 sièges.

En ce qui concerne Jarnioux, commune de moins de 1 000 habitants, un siège lui serait attribué.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

#### **b - date de mise en place des délégués**

2 possibilités : soit le 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit après les élections municipales.

M. le Maire propose la seconde possibilité pour des raisons pratiques

Etes-vous d'accord pour une mise en place après les élections municipales ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

#### **c - siège de la future communauté d'agglomération**

Le siège actuel de la CAVIL ne permettra pas d'accueillir l'ensemble des futurs conseillers dans de bonnes conditions. Il est proposé que le siège de la future communauté soit situé à la mairie de Villefranche sur Saône.

En êtes-vous d'accord ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

d - nom de la future communauté d'agglomération

Le nom proposé est : Communauté d'Agglomération Villefranche – Beaujolais – Saône.

Qui approuve ce nom ?

- *Au Vote : 10 voix pour – 3 abstentions*  
(Y. DE CHALENDAR, G. DUFOUR, D. MARTINEZ)

e- exécution de ces décisions

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de prendre toute décision et d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

- *Au Vote : 13 voix pour*

**2) Décision modificative budgétaire**

Un chèque sans provision a été remis en paiement d'une prestation, il doit être passé en écriture comptable en fonctionnement avec création des comptes correspondants, soit du compte 61523 au compte 673.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les virements de crédits suivants :

Ordre	Article	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réel	61523	-100,00 €			
Réel	673	+100,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

- *Au Vote : 13 voix pour*

**3) Adhésion à la Mission d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône**

Les contraintes administratives et procédures juridiques étant de plus en plus lourdes et complexes pour les communes, il est nécessaire de pouvoir faire appel à des services techniques spécialisés. Le Centre de Gestion du Rhône propose un service d'assistance juridique, répondant à cette préoccupation, moyennant une cotisation annuelle de 507 €.

M. le Maire propose d'y adhérer.

- *Au Vote : 13 voix pour*

**4) Mise aux normes de l'éclairage des bâtiments publics par le SYDER**

En vue d'économies d'énergie, il est demandé aux communes, par arrêté du 25/01/2013, de procéder à l'extinction de l'éclairage des bâtiments publics au plus tard à 1 heure du matin. La compétence éclairage public étant déléguée au SYDER, une demande de diagnostic lui a été faite, en vue de connaître les mesures techniques à mettre en place pour respecter ces nouvelles dispositions administratives.

### **5) Fin du service d'hébergement du réseau câblé**

Le Département hébergeait jusqu'à présent l'adresse électronique de la mairie. Ce service se termine en 2014, il faut donc trouver un nouvel hébergeur et une nouvelle adresse email. F. ROMAN suit le dossier.

Il faudra se renseigner pour savoir si l'Ecole est également concernée.

### **6) Mise à disposition du « local pompiers » pour l'Interclasse des conscrits**

Une demande de mise à disposition du local a été faite par l'association afin de pouvoir stocker du matériel comme d'autres associations communales.

M. le Maire demande l'avis du conseil.

➤ *Au Vote : 12 voix pour - 1 abstention (F. PLANEL)*

### **7) Sculpture Blason**

Un échantillon a été réalisé par Mirabelle Charensol-Rousset et est présenté ce soir pour recueillir l'avis du conseil.

Cette version vous convient-elle ? L'ensemble du Conseil donne un avis favorable.

### **8) Adhésion du Syndicat des Transports du Rhône au Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion du Rhône est dans l'obligation d'informer l'ensemble de ses adhérents lorsqu'un nouvel adhérent souhaite intégrer le CDG pour la gestion de son personnel, ce qui est le cas du Syndicat des Transports du Rhône. Il convient de prendre une délibération de non opposition.

Autorisez-vous le Maire à prendre cette délibération ?

➤ *Au Vote : 13 voix pour*

### **9) Rapport annuel sur la qualité de l'Eau.**

Rapport lu par F. PLANEL

Il apparait surtout qu'un retard a été pris dans l'installation des télé-relevés sur les réverbères, en raison d'une mésentente financière entre le Syndicat des Eaux et le SYDER.

Le rapport annuel est consultable en mairie et sur le site internet.

## **10) Evolution de la ligne de car 202**

Depuis le 8 juillet 2013, le circuit de la ligne 202 est modifié et le car ne passe plus dans Jarnioux, sauf pour les transports scolaires. Un service de transport à la demande est mis en place mais les modalités ne sont pas encore bien définies (lieu de prise en charge, lieu de dépose,...). M. le Maire propose de demander davantage de précisions au transporteur.

## **11) Conseil d'école**

Ce conseil a eu lieu en Mairie le 21 juin dernier.

Les grandes lignes : budget alloué 5 000 € pour les fournitures générales, 3 600 € pour l'achat de matériel, 200 € pour l'achat de livres pour la BCD et 200 € pour l'achat de dictionnaires pour les élèves partant au collège.

Effectifs pour la rentrée 65 élèves dont 31 en maternelle

Départ en retraite de Mme LARGE, l'agent de restauration.

## **12) Remerciements**

Le Manoir de la Garde pour le prêt de barrières à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> édition de « La Journée des Plantes ».

L'association « Docteur Clown » pour la subvention accordée

Les Marcheurs des Pierres Dorées pour l'utilisation gratuite de la salle des fêtes lors de la marche du 1<sup>er</sup> mai.

## **Informations diverses**

### ❖ Projet cantine-bibliothèque

Le permis de construire a été accepté et affiché. L'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux a été accordé et s'élève à 75 807 €. Une aide parlementaire a été demandée à Mme LAMURE, mais ne pourra être accordée que selon l'évolution budgétaire du sénat.

### ❖ Commission Culture

- Création d'une nouvelle association : « l'Ombre des mots » créée par Edwige FERREOL et Patrick OSTER, avec pour objectif en septembre 2014 d'organiser un événement autour des mots (contes, lectures, ateliers, patrimoine ...).
- Semaine des « Rosés d'été » : les gélamines roses ont été posées sur les projecteurs et luminaires autour de la Mairie et du lavoir. Rendez-vous mercredi 3 juillet à 19 h au Parc pour l'installation des stands, et vendredi 5 juillet devant l'ancienne gare, pour un stand de dégustation sur le parcours de la randonnée nocturne.

- Tracts à distribuer rapidement pour le pique-nique et soirée dansante du 13 juillet avec en animation le groupe « Ana Noche »

#### ❖ Fermeture de la boulangerie de Jarnioux

Un article publié dans la presse locale le 27 juin dernier laisse apparaître des inexactitudes et des affirmations non fondées concernant la fermeture de la boulangerie et des solutions à y apporter.

La municipalité rappelle l'importance que présente, pour tous, la présence de commerces à Jarnioux. Elle a toujours suivi ce dossier et fait savoir qu'elle y travaille. Par ailleurs, des contacts ont été pris, tant avec les deux propriétaires qu'avec la Chambre de Commerce. La difficulté majeure provient du fait que le commerce est soumis à une déclaration de liquidation judiciaire, avec tous les délais que cela entraîne.

En ce qui concerne la licence IV, la mairie n'a jamais refusé de la céder à un éventuel intéressé car aucune demande n'a été déposée pour l'exploiter.

Prochaine réunion du conseil : Lundi 9 septembre 2013 à 20h15

Fin de la séance à 22 h45